

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude publique du
Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Exercice 2017**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2018
et
au conseil d'agglomération
le 23 août 2018**

Commissions
permanentes
Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-
Dame-de-Grâce

Mme Suzy Miron
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Valérie Patreau
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Mme Micheline Rouleau
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 20 août 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations relatives à l'étude publique du Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

Original signé

Original signé

Richard Deschamps

Julie Demers

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	4
2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017	5
3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS	5
4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	5
5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	6
6. REMERCIEMENTS.....	6
7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	6

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2018¹, la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 20 juin 2018, sur le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses trois vérificateurs généraux adjoints, messieurs Robert Duquette et François Arbez et Mme France Lessard.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, le 6 juin 2018, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les avis précisaient les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public.

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 18 juin et du conseil d'agglomération du 21 juin 2018. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville, sur le site Internet des commissions du conseil ainsi que sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Twitter*.

Également, une invitation a été expédiée par courrier électronique à quelque 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été publié le 31 mai 2017. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées.

Les commissaires ont formulé des questions et fait part de leurs commentaires à la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique, le 28 juin 2018. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

¹ Résolutions CM18 0396 et CG18 0195

2. LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération comporte 7 parties :

1. Observations de la Vérificatrice générale;
2. Audit des états financiers et autres rapports;
3. Conformité aux lois et règlements;
4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information;
5. Suivi des recommandations des années antérieures;
6. Situation du Bureau du vérificateur général;
7. Annexes.

L'entièreté du rapport est par ailleurs disponible sur le site du BVG à l'adresse : http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2018/06/RA2017_FR-Integrale_Web-1.pdf.

Cet exercice récurrent est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4). Mme Galipeau a exposé devant l'assemblée la mission du Bureau du vérificateur général (BVG) dont l'obligation première est l'audit des états financiers de la Ville et des organisations sous son contrôle ou comprises dans son périmètre comptable.

Mme Galipeau a présenté devant l'assemblée un résumé succinct de son rapport. Elle a expliqué l'objectif de chacune des missions de vérification et décrit les plus importantes constatations des audits, comme en font foi la présentation PowerPoint et la vidéo du 20 juin 2018, à 19h, disponibles sur le site des commissions à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142998091&_dad=portal&_schema=PORTAL.

3. LES COMMENTAIRES ET LES QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens.

4. L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont apprécié le travail du Bureau du vérificateur général dont les nombreuses recommandations ont été jugées fort pertinentes afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville. Ceux-ci ont exprimé la nécessité et même le devoir pour l'Administration de suivre et de mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale.

Quoique plusieurs des recommandations de la VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

5. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le respect du mandat qui lui a été confié, la Commission a formulé ses recommandations, lesquelles sont présentées dans la section suivante du présent rapport.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018.

6. REMERCIEMENTS

Au nom de tous les collègues, le président de la Commission sur les finances et l'administration, M. Deschamps, a remercié Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville et ses vérificateurs généraux adjoints.

7. LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport de la vérificatrice générale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie la vérificatrice générale et son équipe pour leur collaboration.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

APPUI DE LA CFA AUX RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenues dans ce rapport annuel 2017 ;

CONSIDÉRANT les recommandations issues des neuf audits d'optimisation des ressources et des technologies de l'information ;

La Commission recommande de :

R-1

Appuyer l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2017 de la vérificatrice générale (VG)².

² Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'amélioration significative du taux de mise en œuvre des recommandations de la VG au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la réponse du Comité exécutif au dernier rapport de la CFA³ et les cibles de mise

La Commission recommande de :

R-2

Demander à l'Administration d'effectuer un suivi rigoureux et régulier des recommandations de la vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin qu'elles soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées.

R-3

Demander à la Direction générale de produire un tableau de bord détaillant l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives par la Commission et par les élus du conseil de Ville.

R-4

Demander à la Direction générale de la Ville de rencontrer annuellement la CFA en séance de travail pour présenter :

- un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale ;
- des explications sur les écarts par rapport aux cibles que les unités d'affaires se sont fixées ;
- les mesures à venir pour éliminer ces écarts.

R-5

Élaborer un mécanisme qui lie la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale aux priorités de la Direction générale et à la rémunération variable des gestionnaires (primes liées à la performance).

³ Comité exécutif. *Réponse du Comité exécutif au Rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le Rapport annuel de la Vérificatrice générale de la ville de Montréal, exercice 2016*. En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPC E_20180423.PDF p. 2.

AUDIT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'adoption, le 18 avril 2018, du projet de loi 155 intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette Loi élimine l'obligation pour le vérificateur général de la Ville de Montréal de faire l'audit financier de la municipalité et des organismes municipaux, tout en lui permettant de continuer à le faire s'il le juge approprié ;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale de la Ville est d'avis qu'il est approprié de poursuivre de tels travaux d'audits financiers⁴ ;

La Commission recommande de :

R-6

Endosser l'orientation de la vérificatrice générale de poursuivre ses audits financiers, compte tenu que cet exercice permet d'assurer un contrôle serré du budget et d'éviter d'éventuelles dérives.

CRÉATION D'OBNL PAR LA VILLE ET RELATIONS DE LA VILLE AVEC LES OBNL

CONSIDÉRANT que l'identification des organismes sans but lucratif (OBNL) qui relèvent du périmètre comptable de la Ville est essentielle au travail de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT la liste des organismes n'ayant pas répondu à leurs obligations en matière de reddition de compte en page 52 du Rapport 2017 du BVG ;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général a lui aussi identifié dans son rapport daté du 5 décembre 2016 certains risques en matière de gouvernance lorsque des projets de la Ville se font en collaboration avec des OBNL⁵ ;

CONSIDÉRANT les conclusions différentes auxquelles parviennent le BVG et le Service des finances quant au contrôle de l'organisme Montréal, c'est électrique (MCE), tel que relaté dans le rapport de la VG⁶ ;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse de l'unité d'affaires à la recommandation de la VG à l'effet qu'il serait opportun que le Service des finances mette en place les mécanismes

⁴ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018, p. 13.

⁵ Bureau de l'inspecteur général. 2016. *Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif en histoire dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal*. En ligne. https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/12/Rapport-de-recommandations_Montr%C3%A9al-en-histoires_Final.pdf p. 80.

⁶ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017*. Montréal, 18 juin 2018, p.54.

*nécessaires pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville*⁷;

CONSIDÉRANT que la Ville gagne à baliser et à clarifier ses relations avec les OBNL ;

La Commission recommande de :

R-7

Demander au Service des finances qu'il présente à la CFA les mécanismes qui seront développés pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville, tel que recommandé par la VG dans son rapport en page 54.

R-8

S'assurer que ni la Ville ni les arrondissements ne financent les OBNL qui ne respectent pas les exigences de redditions de compte prévues dans la Loi sur les cités et villes.

SERVICE 311

CONSIDÉRANT les lacunes identifiées par la vérificatrice générale à l'égard du service 311 ;

*CONSIDÉRANT que la Direction générale accueille favorablement la recommandation de la VG à l'effet de développer une déclaration de service aux citoyens, laquelle exposerait les normes de service en matière de traitement des demandes citoyennes qu'elle entend respecter et des engagements mesurables pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, tout en tenant compte des attentes des citoyens*⁸;

CONSIDÉRANT que le cadre de gouvernance fixé par la Charte de la Ville ne permet pas d'imposer une telle déclaration de services aux arrondissements ;

CONSIDÉRANT que la Commission juge important d'assurer le même niveau de service à l'ensemble des citoyens montréalais ;

La Commission recommande de :

R-9

Demander à la Direction générale de :

- rendre publique la déclaration de service aux citoyens dans la prochaine année ;

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem*, p.218.

- structurer le service 311 de façon à concrétiser cette déclaration de service aux citoyens durant les années subséquentes ;
- rendre compte de l'avancement des travaux de restructuration à la CFA sur une base annuelle.

PERFORMANCE DES UNITÉS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la VG constate que des indicateurs de performance et des cibles permettant de déterminer l'atteinte de ces objectifs n'ont pas été établis pour les programmes de subvention en habitation à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la VG recommande au Centre de service 311 d'établir des indicateurs de performance pour toutes composantes importantes du service 311 ;

La Commission recommande de :

R-10

S'assurer que toutes les unités d'affaires aient des indicateurs de performance pour offrir un service de qualité aux citoyens.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors de l'assemblée publique du 28 juin 2018